

BRIDGE au DUPERRÉ

Février 1991

Un beau succès pour le tournoi de Noël : 44 paires dans nos murs, 88 bridgeurs et bridgeuses confrontés aux problèmes plus ou moins diaboliques que nous avait concoctés l'ami Georges.

Une première : ce tournoi s'est déroulé en simultané avec les clubs de Niort et de Poitiers dans lesquels la participation est restée modeste. Peut-être faut-il envisager d'exporter également la publicité faite pour cette manifestation

Un regret pour la faible participation (9 tables) au tournoi du Mardi Gras. La période n'était pas vraiment propice aux déplacements : neige et risques de verglas pour le retour en ont sans doute découragé plus d'un. Ce soir là, il faisait bon au coin de la cheminée ! Espérons que l'année prochaine les éléments ne se déchaîneront pas.

Une très belle performance de Mad Delpy et Roland Sérès qui terminent 18èmes de la finale nationale du Mixte/2. Lorsque l'on lit le classement, on mesure, au vu de cette constellation de célébrités bridgesques, la valeur du résultat. Il faut dire que le Mixte/2 est devenu depuis quelques années l'épreuve reine tant par le nombre des participants que par leur qualité.

D. Nollat

Bridge au Duperré – Février 1991

Résultats

Fontenay le Comte (18 Nov)

2- MJ.Mignotte et F.Noblet

Melle (2 Déc)

5- MJ.Mignotte et P.Chapuis

Angoulême (27 Jan)

1- P.Bouquet et R.Moreau

Epreuves nationales

Honneur/2

JM.Cartron et D.Bollenbach.
7èmes en finale de Comité ont
disputé la finale de Ligue.

Verneil Mixte/2

finale de Comité :

2- A.Aguilera et G.Charles
qui termineront 5èmes de la
finale nationale.

4- M.Delpy et R.Seris

Mixte/2

M.Delpy et R.Seris terminent
18èmes de la Finale Nationale

Interclub

Deuxième division :

M Bascans, P Justamon, A Roman
et P Roman terminent 2èmes de
leur poule et montent en 1ère
division.

Quatrième division :

J Cot, C Cot, L Gandouet et
J Gandouet gagnent leur poule
et montent en 3ème division.

Verneil Mixte/4

1ers : A Roman, P Roman,
M Gérard, R Hervy, A Aguilera
et G Charles

2èmes : M Delpy, R Seris,
R Faure, AM Rombau, B Des-
cubes.

Dames/4

1ères : MJ Mignotte, B Moreau
F Noblet et S Richaud

2èmes : M Bascans, A Roman,
T Palmi et R Nolot.

VOUS L'AVEZ JOUÉ AU CLUB (1)

Donneur EST

P 832
C A73
K R763
T RD8

P 10754	P 6
C 82	C RD1064
K 1085	K ADV94
T 9762	T V5

P ARDV9
C V95
K 2
T A1043

Enchères :

F.Noblet	P.Bouquet	D.Noblet	R.Moreau
EST	SUD	OUEST	NORD
1C	X	passex	2SA
passex	3P	passex	4P
passex	passex	passex	

SUD joue 4P sur entame 7 de Coeur
et réalise 11 levées contre toute
défense.

Et si on parlait un peu des enchères " psychiques " ?

Vous avez sans doute déjà été confronté à de telles situations.

- La plupart du temps vous en avez bénéficié et alors avez-vous pu résister à afficher une expression un peu trop voyante de satisfaction !

- Quelquefois elles vous ont valu un zéro intégral, et peut-être avez-vous laissé transparaître votre sentiment de suspicion envers vos adversaires, voire échapper des paroles désobligeantes à leur égard !

J'espère qu'après la lecture de ce qui va suivre, vous n'aurez plus ni l'une ni l'autre de ces réactions.

Vos qualités bridgesques se mesureront à votre capacité d'accepter ce genre de situation qui peut aller jusqu'à applaudir la réussite de votre adversaire tout en vous laissant le droit, et il faudra pratiquement le faire dans tous les cas, d'appeler l'arbitre, calmement et avec courtoisie: recours qui ne doit jamais être perçu par l'adversaire comme une marque d'agressivité à son encontre.

Il est impensable de parler des psychics sans se référer à la Loi 40 du Code International :

" Un joueur peut faire n'importe quelle déclaration ou jouer de n'importe quelle façon (y compris une déclaration intentionnellement trompeuse - comme une enchère " psychique " - ...) sans devoir l'annoncer au préalable, à condition que cette déclaration ou ce jeu ne soit pas fondé sur une entente entre partenaire. "

Toute liberté est laissée aux joueurs d'annoncer sans se conformer strictement aux méthodes et conventions préalablement annoncées.

MAIS ! ...

Cette déviation ne peut-être qu'unilatérale et ne peut résulter d'aucune entente secrète avec le partenaire ...

Si un joueur, par une déclaration trompeuse veut faire prendre des vessies pour des lanternes, il court le risque que son partenaire prenne la vessie pour une lanterne - c'est l'arroseur arrosé ! - ... à moins que les enchères de l'adversaire ne l'éclairent.

		P	ARVxx		
		C	Rxx		
		K	DVx		
		T	xx		
P	x			P	xxx
C	ADxxx			C	Vxxx
K	x			K	Axxx
T	ARVxxx			T	xx
		P	Dxxx		
		C	x		
		K	R10xxx		
		T	Dxx		
		N	E	S	O
		1P	-	2C (!)	3T
		3C	-	4P	FIN

En fin de coup OUEST appelle l'arbitre et demande une rectification de marque compte tenu du psychic de SUD. L'arbitre doit rejeter cette demande : SUD n'a commis aucune infraction (dur-dur, 6 Coeurs sont sur table en EO).

N.B : Cette notion de tromperie nous reporte à la loi 73 et aux communications inappropriées interdites entre partenaires qui sont, par contre, des fautes graves et répréhensibles (maniérisme, accentuations, hésitation, hâte excessive, gestes, questions malvenues, tortillements...) sur lesquelles je reviendrai dans un prochain article, sans parler bien sûr des méthodes non signalées de communications préarrangées qui relèvent purement et simplement de l'expulsion de l'organisme.

G.RIEUX

QUESTION

Tout ce que vous aimeriez savoir sur ...

... L'ENCHERE INSUFFISANTE

Exemple 1

S O N E
1P 1C !!!

OUEST qui n'a pas vu l'ouverture produit l'enchère insuffisante de 1C.

NORD prend alors l'affaire en main avec autorité et dit au malheureux OUEST terrifié :

" Vous devez dire 2C et les enchères continuent sans pénalité " . Et vogue la galère ...

Cet incident banal et courant montre à quel point les 4 joueurs de la table sont ignorants des lois.

1) *Aucun joueur ne peut faire la police lui-même.*

Loi 10 :

A- L'Arbitre seul a le droit d'imposer des pénalités quand elles sont applicables. Les joueurs n'ont pas le droit d'imposer (ou de supprimer) des pénalités de leur propre initiative.

NORD impose une pénalité quand il oblige OUEST à déclarer 2C !

2) *NORD ne connaît pas ses propres droits : il peut accepter l'enchère insuffisante qui est ainsi légalisée.*

Loi 27 :

A- Toute enchère insuffisante peut être acceptée au gré de l'adversaire à gauche du joueur fautif. Elle est acceptée si cet adversaire déclare.

3) *NORD n'accepte pas l'enchère de 1C. OUEST a le choix :*

- déclarer 2C et les enchères continuent sans pénalité
- faire toute autre déclaration suffisante, y compris " passe " (mais il est interdit de " contrer ") et EST est privé de parole définitivement (avec d'éventuelles pénalités d'attaque si EST-OUEST jouent en flanc)

*Nous sommes très loin de l'obligation pour OUEST de déclarer 2C !

Exemple 2

S O N E
2SA 2K !

OUEST se croyant en intervention sur 1SA déclare 2K = Texas Coeur. NORD refuse l'enchère insuffisante.

Loi 27 :

" Si l'enchère insuffisante peut avoir été conventionnelle ... le partenaire du joueur fautif doit passer jusqu'à la fin des annonces."

Le Code International est très dur avec les enchères conventionnelles.

Exemple 3

S O N E
1C 1T !

OUEST n'a pas vu l'ouverture (décidemment tout le monde dort dans ce tournoi !) et " ouvre " de 1 Trèfle (toutes distributions, 16H et +). L'enchère de 1T étant conventionnelle, EST est définitivement privé de parole.

Bridge au Duperré – Février 1991

Attention : si vous jouez le Carreau 4ème, l'ouverture de 1 Trèfle est conventionnelle.

Exemple 4

S O N E
3P 3C !

NORD signale que 3C est insuffisant et OUEST rectifie par passe sans appeler l'arbitre.

OUEST vient de faire un changement de déclaration non autorisé !

Quelle différence avec ce que nous avons vu précédemment puisque OUEST pourra remplacer son enchère de 3C par un passe (privant alors son partenaire de parole et soumettant les Coeurs à des pénalités éventuelles d'attaque) ?

Simplement, *en changeant sa déclaration, OUEST a privé NORD de son droit d'accepter l'enchère insuffisante.* NORD peut fort bien avoir envie de contrer 3C !

L'arbitre expliquera à NORD qu'il peut accepter le changement de déclaration (pas de pénalité) ou revenir à l'enchère insuffisante (pénalités vues ci-dessus).

L'enchère insuffisante cache bien des complications.

Et encore...

... " l'arbitre peut attribuer une marque ajustée s'il détermine que l'enchère insuffisante (même corrigée sans pénalité) a transmis une information illicite assez importante pour désavantager le camp non fautif ".

Mais ceci est une autre histoire que je vous raconterai peut-être un de ces jours, à moins que je ne me laisse séduire par la mystérieuse renonce.

D. NOBLET

VOUS L'AVEZ JOUÉE AU CLUB (2)

Sur l'entame 7 de Coeur le déclarant met un petit du mort pour la Dame d'EST qui revient atout.

SUD tire 5 tours d'atout suivis de 4 tours de Trèfle. Sur le dernier Trèfle, la position est telle :

P --
C A7
K R7
T --

ne P --
joue C R10
pas K AD
 T --

P --
C V9 --
K 2 --
T 10

Sur le 10 de Trèfle pour le petit Carreau du mort, EST est squeezé :

- si EST défausse sa Dame de Carreau, SUD joue Carreau et EST devra rejouer sous le Roi de Coeur offrant la 11ème levée au déclarant.

- si EST défausse le petit Coeur, SUD encaisse l'As de Coeur puis le Valet avant d'abandonner le dernier pli.

* * * *

Après coup, Dominique Noblet semble regretter de ne pas avoir entamé Carreau.

Or ...

LES LETTRES DES MOULINS

Oyez, braves gens, le beau monde que voici. Traversant le marais en revenant de Montaigu, en compagnie de quelques marauds fauchés comme des blés, dans mon chariot, je décide, en ayant marre de me cailler, de faire une halte à La Rochelle.

Le labeur n'étant pas mon fort (ce est surtout en bossant que l'on ne reste pas sur la paille), attiré par l'odeur des cardes et en dépit de mon aspect sérieux, je stoppe mon équipage devant un grand cabaret situé près du marché et nommé DUPERRÉ.

Quelle n'est pas ma surprise de voir, attablés, l'abbé Cardit, la mijaurée, le père Moreau, la perfide albion, sa cousine et quelques premières séries en train d'en découdre. Après quelques verres de périer, assis parmi des joueurs auprès desquels je n'ai pas la cote, je change de place pour suivre une partie juste à mon goût.

Que d'efforts pour noter les ruses de robin du bois, les toiles du berger, les gros bonnets s'adonnant au jet de cartes au visage. Nous écarterons volontairement le bouquet final que m'a montré l'orfèvre en la matière, le sieur Rababrin, un vrai brigand doué (un jour, il tente un squeeze sans croire au père Noël, il renouvelle l'essai quelques jours plus tard, échoue et guérit lorsqu'il se remet à faire des impasses).

Quelques heures plus tard, noyé dans le houblon, un messenger tout blanc vient m'annoncer que le calvados m'attend pour l'apéro à Mauzé. Trouvant la note un peu salée, je proteste, la colère décuple mes forces. Soudain, un noble et généreux joueur brun présent, à l'air jovial, se propose de régler l'addition. Sitôt dit, sitôt fait, me voici parti vers de nouvelles aventures.

Alphonse DAUDET

Explication de texte:

Le discours précédent ne présente pas un intérêt bridgesque ni littéraire. On ne sait pas quand ça se passe, où ça se termine, qui fait quoi ni combien coûtent les perriers.

Toutefois un concours est ouvert pour donner les noms et le nombre de joueurs et joueuses locaux " cités " dans le texte.

A noter : les divagations de l'auteur vont jusqu'à :
... s'adonnent au jet de ...
.....Auger.....

(sans compter les à peu près parfois lointains ! NDLR)

Les réponses devront parvenir au Club et atterrir dans la boîte à lettres prévue à cet effet. Les informations suivantes doivent figurer :

Nom.Prenom, liste nominative des joueurs trouvés (et éventuellement comment) et nombre.

1ère question subsidiaire : nombre de gagnants ?

2ème question subsidiaire : nombre d'habitants à La Rochelle en 1247.

P.HUPEAU

VOUS L'AVEZ JOUÉ AU CLUB (3)

... entame 5 de Carreau
pour le Valet d'EST qui revient
atout (meilleur retour).

SUD tire quatre tours d'a-
tout et 3 tours de Trèfle en
terminant au mort :

P	--	P	--
C	A73	C	RD10
K	R7	K	AD
T	--	T	--
P	--	P	9
C	82	C	V95
K	108	K	--
T	9	T	10

NORD joue le 3 de Coeur
pour la Dame d'EST qui doit don-
ner les 4 dernières levées.

Par conséquent, seule
l'entame (peu orthodoxe !) du 10
de Carreau réduit le déclarant à
10 levées.

P. BOUQUET

S.C.R.

La Société Chimique de la Route

met sa technicité à la disposition des particuliers
pour tout travaux de revêtement bi-couche
enrobé etc ...

Voie accès - entrée garage - cour , etc ...

* DEVIS GRATUIT *

B.P. N° 19 - AYTRE (17440) Tél : 46 44 30 46

Bridge au Duperré – Février 1991

Bridge au Duperré – Février 1991

DUPERRÉ

TOURNOI

DAMES



TOURNOI

HOMMES

LE PREMIER LUNDI DU MOIS

A 14H 30